

Gestion des déchets (Taxes d'élimination)

Abondamment relatée dans la presse, le principe du pollueur / payeur en matière de gestion des déchets est désormais une réalité pour la commune de Leytron. Dès le 1^{er} janvier 2018, comme dans les autres communes du Valais-romand, une **taxe au sac remplacera l'actuelle taxe sur le déblaiement des ordures**.

La commission de la Voirie travaille actuellement à l'élaboration du nouveau règlement sur la gestion des déchets urbains, la mise en œuvre et l'**amélioration des mesures de collectes, de récupération, de tris et de valorisation**. Une séance d'information publique est d'ores et déjà fixée le 2 mai 2017 et permettra de répondre à vos interrogations.

Echéancier :

mi-avril	consultation du projet de règlement sur le site www.leytron.ch
02.05.17	séance d'information publique
31.05.17	validation du règlement par l'Assemblée primaire
	homologation par le Conseil d'Etat
01.01.18	entrée en vigueur du nouveau règlement

Commission «Voirie»

Adjudications

Cimetière, barrière	Christian Buchard	Fr.	24'626.70
Losentze, pose piézomètres	PraderLosinger SA	Fr.	6'551.50
Ovronnaz, route de l'Ardévaz	CERT SA	Fr.	76'296.70
Eau potable, télégestion	DPE Electronique SA	Fr.	5'454.00
Achat de tentes	Martinetti	Fr.	28'706.40
Véhicule VW travaux publics	Garage Besse	Fr.	41'700.00
Séparatif eau potable rte Romaine	Epiney SA	Fr.	20'412.00
Déboisement Les Afforêts	Triage forestier 2 Rives	Fr.	16'600.00
Crèche, porte	Bimetal SA	Fr.	10'692.00
Cimetière, barrières	Christian Buchard	Fr.	6'916.00
Elévateur	Neuwerth Logistics SA	Fr.	22'442.00
Etagère	Neuwerth Logistics SA	Fr.	3'480.00
Bât. CSIB-travaux publics:			
Revêtements de sol	Michel Taramarcz Sàrl	Fr.	24'471.30
Peinture	Pierre Defayes & Fils	Fr.	107'045.45
Carrelage	Christian Produit	Fr.	41'671.65
Menuiserie	H. Buchard	Fr.	129'146.50
Revêtement de sol sans joint	Mega SA	Fr.	16'178.50
Agencement de cuisine	Solliard Pierre-André	Fr.	16'162.85
Forages	Cheseaux Sébastien SA	Fr.	20'576.15
Travaux ingénieur	BEG SA	Fr.	8'224.40
Pose d'un piézomètre	Cheseaux Sébastien SA	Fr.	14'095.10
Serrurerie	Bitz + Savoye SA	Fr.	5'900.00
Falaise de l'Ardève, filets	Geobrug AG	Fr.	156'967.20
Ecoles primaires, amén. extérieurs	Vouilloz Entretiens ext.	Fr.	6'800.00

RECHERCHE RESPONSABLE

Dans le but de poursuivre son cycle de conférences et son soutien aux manifestations locales, l'Université populaire de Leytron recherche une personne souhaitant reprendre les rênes et/ou plusieurs personnes disposées à donner de leur temps pour promouvoir cette magnifique association.

Si vous êtes intéressé(e) ou avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez sans autre contacter le soussigné au 079 239 90 81 ou par mail à l'adresse info@unipopleytron.ch ou vous adresser à un des membres du comité.

JIRILLO Gérald, Pdt Unipop Leytron

La **clôture des classes** se déroulera le vendredi 23 juin 2017, à 19h00, au complexe des Muverans.

La Croche Chœur y fêtera à cette occasion ses 45 ans d'activité.

Agenda du Club des Aînés
Chaplin's World le 21.06.2017
à Corsier-sur-Vecvey.

Brisolée le 29.09.2017 à Ovronnaz,
couvert de Tourbillon (apéro dès 11h15).
Contact: Danièle Glauser 079 380 98 70

Les **12 et 13 mai** prochains, Provins crée l'événement avec les **Provincialies**.

Pour la 2^e année consécutive, cette nouvelle manifestation aura lieu à la cave de Leytron, lieu symbolique des débuts de l'histoire de la Maison en 1930.

Plus de 50 vins en dégustation, des animations et des stands de restauration vous seront proposés.

Entrée libre. Dix francs le verre de dégustation remboursés dès cent francs d'achat dans le cadre de la manifestation.

Horaires:

vendredi, de 16h00 à 21h00
(ouverture prolongée de la cantine de fête avec animation musicale)
samedi, de 11h00 à 17h00.



M. le Curé Zuber annonce que la **Messe du dimanche** est désormais fixée à 10h30 (dès le 16 avril).

Construction de cabanons et de couverts (en zone à bâtir)

A fournir pour la mise à l'enquête publique:

(en 1 exemplaire):

- Extrait du RF / pièces justificatives / croquis servitudes
- Assurance qualité incendie selon norme AEA1 2015
- Formulaire demande en zone de danger Rhône signé (si concerné)

(en 2 exemplaires):

- Nouveau formulaire communal demande d'autorisation de construire, signé par le propriétaire du fond et le requérant
- Plan de situation de la parcelle avec schéma d'implantation, dimensions et distances du projet
- Copie du prospectus du projet (modèle / photos ...)

Formulaires disponibles sur www.leytron.ch / Téléchargement / Formulaires construction / Demande d'autorisation de construire cabanons

Impression : Imprimerie Ronquoz Graphix, Sion
Graphisme : Administration communale
Photographies : Provins et Admin. communale
(tous droits réservés)



INFO LEYTRON

NUMÉRO 87 / TRIMESTRE 2 / 2017

Nouveau Tonne-pompe

Le Corps des sapeurs-pompiers des 2 Rives dispose d'un nouveau Tonne-pompe, un TP1 MAN 18.340-4x4. Opérationnel depuis décembre 2016, il a déjà été utilisé en intervention et répond parfaitement aux besoins des pompiers des quatre communes partenaires ; il contribuera à n'en pas douter à mieux assurer encore la sécurité des personnes et des biens.

Une transformation des locaux sur le site de Leytron est en cours afin de centraliser le matériel et améliorer les départs en intervention. Tout le matériel sera transféré à la caserne de Leytron d'ici fin 2017. Les locaux de Riddes et Saillon seront ensuite désaffectés.

Cette transformation entraînera une nouvelle répartition des frais de location entre les communes partenaires. A noter que les locaux d'Ovronnaz, Isérables et La Tzoumaz restent équipés selon le concept adopté.



Toutes nos félicitations à notre officier permanent **Ludovic Mayor** qui poursuivait une formation initiée avant son engagement auprès de notre structure et a brillamment obtenu son diplôme d'**Instructeur Sapeur-Pompier**.

Cap Dussex P., Cdt CSI 2 Rives

INCENDIE



118



Dimensions:	Longueur	8m37
	Largeur	2m50
	Hauteur	3m50
Personnes embarquées		7
Poids		18 t
Capacité eau		3000 lt
Capacité mousse		200 lt
Canon puissance		3000lt/min
Canon portée		70 m

La lecture, une activité riche et gratuite!

Depuis 26 ans maintenant, la **bibliothèque communale de Leytron** offre aux citoyens un accès privilégié à l'information, au savoir, à l'imaginaire. Elle dispose en effet de plus de 9000 romans, documentaires, bandes dessinées, albums, etc., qui permettent, le temps d'une lecture, de s'évader, d'en apprendre davantage sur un thème particulier ou tout simplement de profiter d'un temps pour soi. Depuis 2016, la bibliothèque s'est mise au goût du jour en proposant de nombreux titres numériques. **En quelques clics seulement, la bibliothèque est accessible depuis chez soi!** Une liseuse est à disposition sous forme de prêt pour les personnes désireuses d'essayer ce nouveau système de lecture.

La bibliothèque, lieu d'échange et d'apprentissage, est aussi un acteur culturel qui assure des animations régulières, dont voici un aperçu pour l'année 2017:

- Animation «Né pour lire» en collaboration avec la ludothèque
- Exposition sur les abricots et différentes activités pour les enfants sur ce thème
- Création d'un secteur DVD
- Exposition sur le thème de l'écriture et le livre.

Vous trouverez toutes les informations pratiques tels que les conditions de prêts, horaires, **inscriptions à la plateforme permettant l'emprunt de livres numériques** sur le site de la commune sous la rubrique Guichet / Bibliothèque: <http://www.leytron.ch>. Développement de la mémoire, de l'attention, des capacités d'analyse, enrichissement du vocabulaire, bien-être personnel, divertissement gratuit, autant d'arguments pour vous inscrire sans plus tarder auprès de votre bibliothèque locale.

MODERNISER LA GOUVERNANCE COMMUNALE

La commission «Administration générale» s’est réunie en ce début de période administrative afin d’examiner les **six remarques / propositions émises lors des dernières élections communales** sur la modernisation de la gouvernance communale.

1. Adoption d’une attitude transparente (communication, gestion financière, suivi des correspondances)

SITUATION ACTUELLE (mesures en place):

- Communication
- diffusion tout-ménage du fascicule des comptes et du message annuel du Conseil municipal
 - assemblée primaire (présentation des comptes et des budgets, informations données sur tous les principaux dossiers et investissements en cours)
 - assemblées extraordinaires sur les dossiers particuliers (PAZ, glissement de Montagnon, tourisme, EMS)
 - diffusion tout-ménage de l’Info Leytron (plus de 60 numéros publiés entre 2005 et 2016)
 - diffusion tout-ménage d’Infos spécifiques (Glissement de Produit et Montagnon, construction du complexe des Muverans, route Leytron-Ovronnaz, pompage eau potable d’Euloi, EMS Fleurs de Vigne, Association les Fleurs du Temps)
 - site internet
 - séances d’informations spécifiques (torrents, éboulement de l’Ardévaz, glissement de Montagnon, SAU, étude circulation, etc.)
- Gestion financière
- réunion de la commission des finances pour le budget, les comptes et le plan quadriennal
 - présentation des comptes en séance du Conseil municipal par la fiduciaire
 - distribution du rapport fiduciaire détaillé à tous les membres du Conseil municipal
 - tenue à disposition des citoyen(ne)s des budgets et des comptes annuels
 - actualisation régulière du plan quadriennal des investissements par le Conseil municipal
 - présentation à l’assemblée primaire du plan quadriennal des investissements
 - validation chaque semestre, par le Conseil municipal, des pertes sur débiteurs
- Correspondances
- Remise à chaque Conseiller responsable des courriers le concernant.

Mesures d’améliorations décidées par le Conseil municipal : Aucune.

2. Mise en place d’une gestion moderne des ressources humaines (dans le but de développer et motiver les employés communaux)

SITUATION ACTUELLE (mesures en place):

- statuts du personnel validés par le Conseil municipal en août 2008
- contrôle interne mis en place, sous expertise fiduciaire
- organigramme administratif et fonctionnel à jour
- séances régulières réunissant les employés de l’administration (informations sur les dossiers en cours et coordination entre les différents secteurs d’activités)
- cahiers des charges établis pour les responsables des différents services
- cours de formation pour les employés.

Mesures d’améliorations décidées par le Conseil municipal: Sollicitation d’un consultant externe lors de litiges conséquents en matière de ressources humaines. Révision des statuts du personnel.

3. Création de commissions thématiques non politisées (dans le but d’impliquer les citoyens dans la gestion communale)

Lors de sa nomination en 2005, le Président Patrice Martinet a dit vouloir «conjuguer les talents et additionner les compétences». Le Conseil municipal a ainsi ouvert aux citoyennes et citoyens certaines commissions concernant des dossiers particuliers. L’objectif est d’utiliser toutes les bonnes volontés de notre commune afin de concrétiser certains projets restés en demeure depuis fort longtemps. Ces commissions sont composées de trois membres siégeant au Conseil municipal et de plusieurs autres personnes ou consultants hors conseil. Elles sont chargées de préparer les dossiers et de donner un préavis à l’attention du Conseil municipal.

SITUATION ACTUELLE (liste non exhaustive des commissions ouvertes aux citoyen(ne)s entre 2005 et 2016):

EMS, UAPE, glissement de Montagnon, Route Leytron-Ovronnaz, complexe des Muverans, pompage d’Euloi, turbinage, installations photovoltaïques, police, appellation Grand Cru, entretien des alpages, embellissement du village, etc.

Mesures d’améliorations décidées par le Conseil municipal : Aucune.

4. Instauration d’un esprit d’ouverture et de dialogue avec les communes voisines, le canton et les citoyens

SITUATION ACTUELLE (mesures en place):

- Communes voisines
- tenue de quatre à cinq séances par année avec les présidents des communes du district
 - contacts réguliers avec les présidents des communes voisines sur des dossiers communs ou généraux
 - réunion annuelle, sous l’égide du préfet, de l’ensemble des élus du canton et des communes pour aborder des thèmes d’actualité.
- Services cantonaux
- L’administration communale entretient d’excellentes relations avec les services du canton : affaires intérieures et communales, aménagement du territoire, routes et cours d’eau, contributions, améliorations foncières, police cantonale, etc.

Bien évidemment, les membres du Conseil municipal, comme d’ailleurs l’ensemble du personnel, sont à l’écoute et à disposition de l’ensemble des citoyen(ne)s.

Mesures d’améliorations décidées par le Conseil municipal: Aucune.

5. Synergies et regroupement des forces avec les communes voisines

Les collaborations intercommunales sont autant nombreuses que variées et concernent tous les secteurs d’activités de la commune.

SITUATION ACTUELLE (activités déployées en collaboration intercommunale):

EMS, CMS, AP2R, A Dom, Vente-échange, Crèche, Tourisme, Culture, CSIB, Triage forestier, Agriculture, Déchetterie, Energies renouvelables, Eau potable, etc.

Mesures d’améliorations décidées par le Conseil municipal : Aucune.

6. Vision à long terme, «au-delà du rétroviseur»

Le 29 avril 2016, le canton a mis à l’enquête publique son projet de Plan directeur cantonal. Les communes devront mettre en œuvre les nouvelles dispositions au travers de l’adaptation de leur plan d’affectation des zones (PAZ), après approbation du Plan directeur cantonal par la Confédération (probablement à partir de 2018).

Selon les résultats de l’analyse des zones à bâtir établie par le canton en collaboration avec la commune, aucun surplus de réserves de zones à bâtir n’est à relever pour Leytron, c’est-à-dire que les réserves ne dépassent pas le besoin pour les 15 prochaines années. **Aucun dézonage de terrains situés en zone à construire n’est ainsi nécessaire à Leytron.**

Le département cantonal de l’aménagement du territoire n’attend pas de la commune de Leytron de mesure particulière en lien avec le dimensionnement de ses zones à bâtir.

SITUATION ACTUELLE (mesures en place): Vision à long terme, plan directeur communal

Le Conseil municipal a attribué en 2015 un mandat d’étude au bureau Alpa Sàrl à Sion visant à établir un Plan directeur communal pour Leytron et Ovronnaz. L’objectif est d’établir un projet d’aménagement à long terme dont la suite sera mise en œuvre au travers du PAZ. Ce plan contiendra les intentions du Conseil municipal en matière d’utilisation du sol, de développement des zones d’activités, d’habitat, de loisirs, de dimensionnement et de localisation des bâtiments, d’aménagements publics, d’aménagements des circulations et des infrastructures et des étapes du développement. Les communes de Chamoson et Leytron ont été les premières à solliciter conjointement le service cantonal du développement économique à cet effet.

Mesures d’améliorations décidées par le Conseil municipal : Participation de citoyen(ne)s dans des commissions afin de traiter différents thèmes contenus dans le plan directeur communal, à savoir paysage-agriculture-environnement, urbanisation, mobilité, espaces publics, tourisme et culture.